

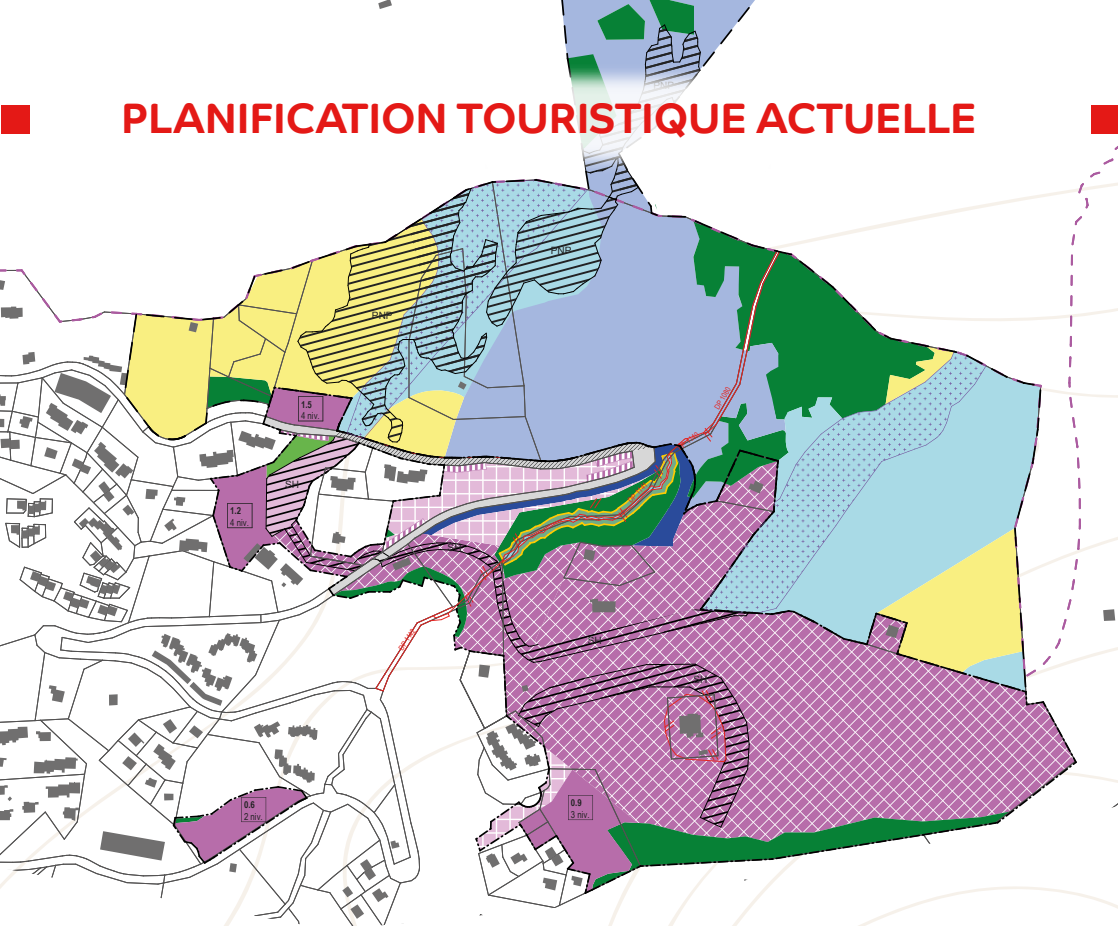
COMMUNE DE GRYON



Une nouvelle planification touristique à l'écoute des citoyens :

- Aucun nouveau lit ne pourra plus être construit sur le plateau de Frience.
- Tout le plateau est désormais affecté aux activités de tourisme et de loisirs uniquement.
- Les possibilités d'activités en amont du secteur sont également restreintes et excluent la réalisation d'infrastructures lourdes (luge sur rail par exemple).

PLANIFICATION TOURISTIQUE ACTUELLE



Pourquoi changer ?

La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) impose de définir les zones à bâtir afin qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les 15 années qui suivent.

La Municipalité a mis à l'enquête un premier projet en 2024. Ce dernier a été modifié - en concertation avec la Commission d'urbanisme du Conseil communal - pour répondre aux attentes des opposants et citoyens concernant le Plateau de Fricie (crainte d'une urbanisation du secteur).

Validées par les services cantonaux concernés, ces nouvelles modifications – et pas les plans dans leur entier - sont mises à l'enquête jusqu'au 26 février prochain.



NOUVELLE PLANIFICATION TOURISTIQUE

Les principales modifications :

La surface constructible est réduite de 89% par rapport à la situation actuelle (passage de 120'000 m² à 13'000 m²).

Plus aucun nouvel hébergement n'est possible sur le plateau de Frience.

Le nombre de nouveaux lits possible dans les autres secteurs de L'Alpe des Chaux est réduit à 380, contre plus de 3'000 dans les plans actuels.

Les possibilités d'activités sont restreintes sur les hauts du plateau (la réalisation d'infrastructures lourdes à l'image d'une luge sur rails est interdite).



EN RÉSUMÉ

1. Qu'en est-il du refuge de Friece ?

Le refuge est intégré dans la zone dédiée aux activités de tourisme et de loisirs et aucune nouvelle construction de logements n'est possible. Le bâtiment pourra toujours être modifié ou transformé, mais en respectant le gabarit actuel. Les mêmes conditions s'appliquent s'il est détruit et reconstruit.

2. Où seront reportés les lits qui étaient prévus jusqu'ici sur le plateau de Friece ?

Le plan directeur touristique des Alpes vaudoises impose à la Commune de respecter un certain quota sur l'ensemble de son territoire. La Municipalité va reporter les lits prévus dans d'autres secteurs de L'Alpe des Chaux, dans une logique de densification.

3. Pourquoi ne pas simplement interdire toutes nouvelles constructions de logement et d'infrastructures à Friece ?

Le souhait de la Municipalité est de garder la possibilité d'adapter les infrastructures existantes à l'évolution de la demande et maintenir, ainsi, l'attractivité de la commune. Le lac de Friece, qui attire nombre d'habitants et de visiteurs, a pris place en 2018 sur d'anciens terrains de tennis qui n'étaient plus fréquentés. Il n'aurait jamais vu le jour si une telle mesure avait été adoptée par le passé.

4. Et maintenant ?

La nouvelle planification touristique fait l'objet d'une mise à l'enquête publique complémentaire qui court jusqu'au 26 février prochain. Une fois les éventuelles oppositions traitées par la Municipalité, il reviendra au Conseil communal de se prononcer.

Infos complètes :

www.gryon.ch/enquete

